



Commission  
des titres d'ingénieur

**Complément à l'avis n°2015/12-04  
relatif à l'accréditation de l'Université de Reims - École  
nationale supérieure d'ingénieurs de Reims (ESIREIMS)  
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé**

**Objet de la demande**

L'école établira un rapport intermédiaire sur la prise en compte des recommandations. Ce document sera transmis par l'Université avec la note d'orientation stratégique demandée, en décembre 2017, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Reims,
- Vu la note de synthèse établie par Agnès FABRE, membre de la CTI
- Vu la proposition de prise d'acte exprimée par le Bureau de la Commission lors de la réunion du 28 août 2018,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :**

La Commission prend acte favorablement du suivi assuré par l'école des recommandations. Les actions et réflexions initiées pour répondre aux recommandations 3, 6, 7 et 8 doivent être poursuivies et feront l'objet d'un suivi lors du prochain audit.

Délibéré en séance plénière à Paris, le 11 septembre 2018.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 16 octobre 2018.

La présidente  
Elisabeth CRÉPON